

Conférence du 10 janvier 2020, OFCE – Sciences Po, Paris.

## Centenaire de la promulgation de la paix : Une revue de presses du 10 janvier 1920



### LA MAUVAISE PAIX

C'est aujourd'hui que, les dernières formalités remplies et la mise en vigueur du traité proclamée, l'état de paix est rétabli entre la France et l'Allemagne. Ce fait capital, qui devrait produire une impression d'énorme passe presque inaperçu. C'est que, depuis le 11 novembre 1918, date de la signature de l'armistice, l'inattention publique a été plus que lassée, épuisée : par le spectacle de plus en plus triste des luttes prolongées, et confuses, des convoitises impérialistes entre les Alliés qui devaient faire régner, la paix du droit. Si l'allégresse populaire ne salue pas la solennité d'aujourd'hui, c'est que la nation a conscience que la paix indestructible n'est, pas faite et que, comme avant 1914, et malgré le sacrifice de deux millions de Français, la menace pèse sur le monde ; c'est aussi parce que l'opinion publique se perd dans le dédale des intrigues diplomatiques.

Le militarisme est debout, toujours, en Allemagne et en France

Si l'iniquité de 1871 a été effacée, d'autres ont été commises par les vainqueurs de 1918, et l'esprit de revanche entretient les haines.

Bien plus, à côté du traité de Versailles - si défectueux - les autres traités imposés par l'Entente - bien pires encore - ont multiplié à travers le monde les causes du conflit.

Voici un Etat qui meurt, l'Autriche, par ce qu'on lui a refusé - après avoir détaché de lui, en vertu du principe des nationalités, la Hongrie, la Bohême, le pays des Croates et des Slovènes - le droit de s'agréger à l'Allemagne, par application du même principe.

On échange les dernières signatures pour la paix, et la guerre continue contre le peuple russe. Les ouvriers du port de Bordeaux font grève pour ne pas embarquer des munitions et des armes à destination de la Russie.

Rien n'est réglé pour l'Adriatique, pour les Balkans, pour l'Asie mineure. Les impérialismes s'affrontent, menaçants.

L'Amérique reprend toute sa liberté d'action en présence des résultats lamentables de la diplomatie alliée, où le président Wilson pourrait-il puiser de la force pour résister à l'exclusivisme américain ?

Telle est la situation.

Vaille que vaille, la guerre se liquide à la petite semaine, les dirigeants de l'Entente préparant aux peuples qui ont abdiqué entre leurs mains un avenir gros de périls.

Tout cela est d'ailleurs, si complexe, si embrouillé, que la masse du public, encore plongée dans l'état d'ignorance créé par cinq années de censure, ne comprend guère ce qui se passe.

C'est au milieu du mécontentement, mais surtout de l'indifférence et de l'hébétéude, que la mauvaise paix reçoit les dernières consécration diplomatiques.

Daniel RENOULT.

### LE TRAITÉ DE PAIX RATIFIÉ CET APRÈS-MIDI

C'est à quatre heures qu'aura lieu, au ministère des affaires étrangères, la cérémonie de la ratification du traité de paix.

Dans le cabinet du ministre des affaires étrangères, les délégués allemands, le baron von Lersner et von Simson, signeront le protocole du 12 novembre, qui est une acceptation par l'Allemagne des conditions qui lui sont imposées.

Ensuite se fera l'échange solennel des ratifications au cours d'une séance plénière ; de la Conférence dans le salon de l'Horloge, MM. Clemenceau, Lloyd George, Nitti prendront part à cette cérémonie.

## LA PAIX... ET LE CHAOS EN EUROPE

C'est aujourd'hui qu'a lieu la cérémonie si longtemps attendue de la ratification définitive du traité de Versailles. '

Triste cérémonie ! Tout le monde y constatera l'absence du président Wilson, le chef de la puissance qui a fait capituler l'Allemagne. La carence des Etats-Unis en ce jour historique soulignera éloquemment la faillite de l'œuvre du Conseil suprême.

Mais quoi ! Ce traité de paix n'est comme tant d'autres qu'un chiffon de papier, et s'il a été ratifié par quelques Parlements, il ne l'est pas par les peuples. Il est caduc avant même d'entrer légalement en vigueur, et bien des esprits clairvoyants n'ont pas attendu le 10 janvier 1920 pour le condamner.

Nous signalions récemment dans l'Humanité l'impitoyable réquisitoire de M. Maynard Keynes, délégué britannique à Paris, qui a donné sa démission plutôt que d'encourir devant l'Histoire la responsabilité d'une telle paix. Son livre intitulé : « Les Conséquences économique de la Paix » devrait être dans toutes les mains.

Après M. Keynes, voici que Norman Angell, le célèbre auteur de la Grande Illusion, dont nous publions ces jours-ci un article formule des critiques non moins sévères dans un ouvrage qui vient de paraître à Londres sous le titre : « Le Traité de paix et le Chaos économique de l'Europe ».

Comme M. Keynes, Norman Angell est stupéfait de la légèreté avec laquelle les Quatre ont abordé le problème capital de la reconstruction de l'Europe après les dévastations de la guerre.

Il souligne les contradictions de ce traité, qui impose à l'Allemagne le paiement d'une indemnité énorme et indéterminée, et qui, en même temps, s'ingénie "à lui ôter tous les moyens de s'acquitter de sa dette. Il passe en revue toutes les clauses économiques qui vont ruiner l'industrie et le commerce de l'Allemagne et par contre-coup tous ses créanciers eux-mêmes.

Pour sortir du chaos, pour éviter que l'Europe entière ne sombre dans l'a famine et dans l'anarchie, une révision immédiate du traité s'impose. Mais cette révision doit être basée sur une nouvelle conception des obligations humaines, sur la reconnaissance de l'interdépendance des nations dans le domaine économique.

Ce livre émouvant est écrit avec la force logique, avec la puissance de persuasion, et dans ce large esprit

d'internationalisme qui caractérisent tous les ouvrages de Norman Angell.

Il est infiniment regrettable que les lecteurs français ne puissent étudier de près ces deux livres, qui sont deux actes de courage. Il faut surtout déplorer qu'il n'ait pas paru jusqu'ici en France aucune étude sérieuse sur l'œuvre néfaste du Conseil suprême. Est-il possible que nos célèbres historiens de Sorbonne soient chapeau bas devant M. Clemenceau et approuvent sans réserves sa politique bismarckienne de vengeance ?

Nous voulons croire, qu'en dehors des savants fonctionnarisés, il y a encore des esprits libres dans ce pays, et qu'on les verra "mener," comme en Angleterre, une vigoureuse campagne pour la révision de ce traité, le dernier né et non le moins détestable de la vieille diplomatie européenne.

André PIERRE.

### **Le Conseil Suprême s'occupe de la Ratification de la Paix**

Hier matin, le Conseil Suprême s'est réuni au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Clemenceau. MM. Lloyd George, lord Curzon et Bonar Law représentaient la Grande-Bretagne ; MM. Nitti et Scialoja, l'Italie ; M. Matsui, le Japon ; M. Wallace, les Etats-Unis.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la question de la convocation du Conseil exécutif de la Société des Nations. Cette convocation doit se faire par les soins du président Wilson, au lendemain de l'échange des ratifications. La date définitive sera précisée au cours des prochaines conversations. On sait que ledit Conseil doit s'occuper de la délimitation du bassin de la Sarre.

M. Dutasta a rendu compte au Conseil d'une démarche qu'il a faite auprès de M. von Lersner, en ce qui concerne les arrangements relatifs au Sleswig proposés sur place par les ministres alliés. Le Conseil a ensuite décidé que les dépenses imputables à l'Allemagne, faites par la Commission interalliée des territoires rhénane, seront payées sur le même pied que celles des troupes d'occupation.

La, (prochaine réunion du Conseil se tiendra le matin. Les premiers ministres alliés ont tenu aussitôt après la séance du Conseil suprême. une réunion secrète.- (L'Information.)



## La ratification du Traité de Versailles

Les documents soumis à la signature

C'est samedi, avons-nous dit, qu'aura lieu la cérémonie officielle de l'échange des ratifications. M. Clemenceau la présidera et il sera assisté de M. Lloyd George et Nitti. Tout sera prêt pour cette séance, et les Commissions d'experts poursuivent activement leurs pourparlers en vue de régler définitivement les derniers détails matériels.

Les délégués allemands signeront d'abord le protocole du 1<sup>er</sup> novembre, relatif aux compensations imposées à l'Allemagne en raison des clauses non exécutées des diverses conventions d'armistice.

Ensuite sera dressé et signé le procès-verbal du dépôt des ratifications.

C'est alors seulement qu'une lettre sera remise à M. von Lersner dans laquelle les alliés notifieront à l'Allemagne la modification du chiffre du tonnage réclamé en compensation du sabordage de Scapa-Flow. Et après plus de six mois de tiraillements, le traité de Versailles entrera, dès ce moment, en vigueur.

## Les conséquences de l'entrée en vigueur

L'état de guerre prend donc fin le 10 janvier. Nous entrons désormais dans l'état de la paix. Ce passage entraîne certaines conséquences, dont la plus immédiate est la reprise des relations diplomatiques.

Dès l'entrée en vigueur du traité, en effet, la France et l'Allemagne vont renouer les relations diplomatiques rompues depuis cinq ans et demi. Notre représentant à Berlin sera M. de Martinelli, qui n'aura, d'ailleurs, que le titre de chargé d'affaires, tout comme le représentant de l'Allemagne à Paris.

Mais, de plus, c'est de ce même jour que courront les délais prévus pour l'exécution du traité de Versailles.

Voici les principaux de ces délais

Dix jours : Evacuation du Slesvig par les Allemands.

Quinze jours : Evacuation de la Prusse orientale.

Un mois : Remise par les alliés de la liste des fonctionnaires coupables que l'Allemagne doit livrer.

### Cinq à sept semaines : Plébiscite dans le Slesvig.

Deux mois : Désarmement des forteresses dans les territoires de l'Ouest militairement neutralisés,

désarmement du personnel navigant et l'aviation militaire.

Trois mois : Réduction à 200 000 hommes des effectifs de l'armée allemande, révision des lois allemandes dans un sens conforme à la limitation des armements.

Quatre mois : L'Allemagne pourra offrir, soit de verser une somme totale pour le règlement de sa dette, soit d'effectuer la restauration d'un secteur dévasté, soit de coopérer. L'Etat intéressé aura deux mois pour répondre à une offre.

Six mois : Démantèlement des forteresses désarmées, nouvel examen des effectifs allemands par les alliés ; plébiscite de Malmédy, constitution de la Commission de Dantzig, réduction de la lutte aux chiffres fixés.

Un an : Cession des créances allemandes sur l'étranger.

Deux ans : Délais d'option pour les nationalités en Slesvig, Tchéco-Slovaquie, etc.

Cinq ans. Evacuation du premier secteur de la rive gauche du Rhin par les alliés, extension à l'Allemagne des conventions de réciprocité, fin des commandes aux chantiers allemands des constructions navales, dernières livraisons des produits chimiques.

Dix ans. Evacuation du deuxième secteur de la rive gauche du Rhin, libération, du port de Kehl, dernières livraisons de charbon.

Quinze ans. Evacuation du troisième secteur de la rive gauche du Rhin et plébiscite dans la Sarre.

En outre, l'exécution de certaines clauses est prévue à dates fixes.

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> mai 1921, l'Allemagne devra verser le premier acompte sur l'indemnité tandis qu'au 1<sup>er</sup> mai 1927, elle devra avoir remboursé les emprunts consentis par les alliés à la Belgique.

Enfin, dans des délais non prévus, auront lieu : l'évacuation de Memel et sa cession aux Lituaniens, l'occupation interalliée et le plébiscite en Silésie, l'ouverture des négociations en vue d'une réduction générale des armements, et l'admission de l'Allemagne dans la Ligue des nations.

## **La Ligue des nations**

L'entrée en vigueur du traité a également cette conséquence que la Société des nations doit commencer immédiatement à fonctionner, dans la forme prévue par la convocation de M. Wilson. En l'absence des Etats-Unis, ce Conseil aura un début très discret, dimanche ou lundi. Il se bornera à affirmer une existence très incertaine du lendemain, en abordant l'étude du régime administratif de la Sarre.

## **Autour des traités**

### *La liste des Allemands coupables*

Le Daily Mail dit qu'à Londres on a appris hier dans les milieux diplomatiques que la liste des Allemands coupables a été considérablement réduite. De 1200 noms qui y figuraient d'abord, il n'en reste plus que 300 parmi lesquels celui du prince impérial allemand et celui du prince Ruprecht de Bavière.

### *Les États-Unis et la ratification*

Dans le parti démocrate

La Commission exécutive du parti démocrate national déclare que si le Sénat avait ratifié le traité avec une promptitude raisonnable, la paix aurait été proclamée, et le monde, en ce moment, serait occupé par l'œuvre féconde de sa restauration. Elle a adopté une

résolution approuvant le traité de Versailles et flétrissant comme antipatriotique l'attitude de ceux des sénateurs qui mettront obstacle à la ratification du traité, soit directement, soit au moyen de réserves de nature à annuler les effets du traité. En ce qui concerne les actes législatifs du président Wilson, et la façon dont il avait gagné la guerre, la Commission adresse ses félicitations au président et exprime l'espoir qu'il retrouvera la santé, qui a été dans une si large mesure compromise par ses efforts en vue de faire régner la paix dans l'univers.

### Un message du président Wilson

Dans un message lu à un banquet du Comité national démocrate, à Jackson Bay, le président Wilson déclare que seul, l'unique et clair moyen de déterminer la volonté du peuple américain en ce qui concerne la Ligue des nations, était d'en faire l'objet principal des élections prochaines. Le président dit qu'il ne s'oppose pas aux réserves si, par elles, le Sénat désire dire ce qui est indubitablement la signification du traité. Mais, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas écrire à nouveau le traité. Nous devons l'accepter sans y apporter des modifications qui en changeraient la signification ou le laisser. Alors, après que le reste du monde aura signé, nous nous trouverons en face de la tâche inimaginable de faire avec l'Allemagne un nouveau traité séparé.

Le président prédit que si les Etats-Unis n'adhèrent pas à la Ligue des nations, une nouvelle tentative sera faite pour écraser les nouvelles nations de l'Europe.

# Le Temps

## PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE & SEINE-ET-OISE. ... Trimestre, 1 fr. 50; Six mois, 2 fr. 50; Ann., 4 fr. 50.  
DEPARTS & COLONIES FRANÇAISES. ... Trimestre, 1 fr. 75; Six mois, 2 fr. 75; Ann., 4 fr. 50.  
ÉTRANGER POSTALE. ... Trimestre, 2 fr. 25; Six mois, 4 fr. 00; Ann., 7 fr. 50.

LES ABONNEMENTS SONT EN VOIE DE GRANDE VUE

Un numéro (départements) : 20 centimes

ANNONCES : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ANNONCES, 8, place de la Bourse

ET AUX BUREAUX DU JOURNAL.

Le Journal et les Républicains déclinent toute responsabilité quant à leur contenu

TELEPHONE : Cinq lignes

Genève 08.07 - 08.08 - 08.09 - 08.10 - 08.11

CHEQUE POSTAL : Numéro 06

## La nouvelle Conférence de Paris

ARRIVÉE DES PLÉNIPOTENTIAIRES ANGLAIS & ITALIENS MM. Lloyd George, premier ministre de Grande-Bretagne, et Nitti, président du conseil Italien, accompagnés de lord Curzon et de MM. Bonar Law et Scialoja, sont arrivés hier soir, à 6 heures, à la gare du Nord par train spécial, venant de Londres. Ils ont été reçus leur descente du train par MM. Clemenceau, président du conseil, ministre de la guerre, accompagné du général Mordacq, Georges Leygues, ministre de la marine, lord Derby, ambassadeur d'Angleterre, et le comte Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie, ainsi que liai de nombreux officiers supérieurs français, anglais et italiens.

M. Clemenceau a souhaité la bienvenue à MM. Lloyd George et, Nitti et s'est entretenu quelques instants avec eux dans le salon de réception de 5a gare du Nord.

M, Lloyd George est descendu, à l'hôtel Claridge ainsi que M. Bonar Law et lord Birkenhead. Lord Curzon est logé à l'hôtel de l'ambassade britannique. Le gouvernement britannique a loué rue d'Aguesseau des bureaux où sera installé désormais le personnel attaché à la délégation britannique. Un membre de la délégation britannique de la paix, interviewé par les journalistes de Londres, à la gare, avant son départ pour Paris, a expliqué pourquoi un si grand nombre de délégués accompagnent les ministres à Paris.

Cela, a-t-il dit, est dû ou fait que de nombreuses questions industrielles, commerciales et économiques, ainsi que des idées des questions tranchées par le conseil des quatre, seront examinés et discutés, et, on considère que la présence d'hommes versés dans ces diverses questions est nécessaire. La présence du lord chancelier indique clairement que la Conférence prendra des décisions définitives au sujet du jugement de l'ex-kaiser et de ses complices, et montre ainsi la détermination inaltérable de M. Lloyd George de traduire devant un tribunal ceux qui sont responsables de la guerre, ainsi que les auteurs des atrocités commises au cours de la guerre.

L'attorney général, Sir Gordon Hewant, ira aussi probablement à Paris dans le courant de la semaine prochaine.

La délégation britannique restera à Paris, croit-on une quinzaine de jours.

## Les conversations des trois premiers ministres

MM. Clemenceau, Lloyd George et Nitti ont commencé, dès hier, leurs entretiens, qui seront continués ces jours prochains, en même temps que se tiendront les réunions du conseil suprême. Ces conversations auront lieu soit au ministère des affaires étrangères, soit à la présidence du conseil, soit chez M. Lloyd George ou chez -M. Nitti. Les principales questions étudiées sont, on le sait, le problème de l'Adriatique, la paix avec la Hongrie, le sort de la Turquie, l'attitude à l'égard de la Russie, l'exécution du traité de Versailles qui entrera en vigueur demain à quatre heures, la livraison des coupables, la demande d'extradition de Guillaume II à adresser à la Hollande, etc.

## La liste des Allemands coupable

Le Daily Mail dit :

On a appris hier dans les milieux diplomatiques que la liste des Allemands coupables a été considérablement réduite. De 1,200 noms qui y figuraient d'abord, il n'en reste plus que 300, parmi lesquels celui du prince impérial allemand et celui du prince Rupprecht de Bavière.~

## Dans le territoire de la Sarre

On mande de Bruxelles

En vertu d'une ordonnance de l'administration militaire française, les lois d'impôt décrétées par le gouvernement allemand ne doivent être appliquées dans le territoire de ta Sarre, si elles n'ont pas été visées auparavant, dans chaque cas, par l'administration militaire. En particulier, la loi d'impôt sur le chiffre d'affaires n'est, pas valable pour de territoire de la Sarre.

On mande de Sarrebrück

L'administrateur militaire du territoire de la Sarre, Je lieutenant-général Wirbel, a arrêté les poursuites dirigées contre 140 personnes pour pillages et vols commis lors des troubles qui se sont produits à Sarrebrûck. Le général veut donner ainsi à la population une preuve de sa bienveillance maintenant que les cas les plus graves sont liquidés.

### **La frontière germano-polonaise**

On télégraphie de Berlin

Le gouvernement allemand avait fait remettre, le 24 octobre, au conseil suprême, une note demandant que pleins pouvoirs fussent accordés à la commission chargée de fixer la frontière germano-polonaise, afin de lui permettre de déroger en certains points au tracé établi par le traité de Versailles. M. von Simson a reçu le 6 janvier, du conseil suprême, une réponse déclarant que le traité du 28 juin 1919 ne peut être remis en question et doit être exécuté tel quel.

L'agence Europa Press, qui transmet cette nouvelle, ajoute que la réponse de l'Entente a provoqué une cruelle désillusion parmi les populations allemandes de la zone frontière, qui espéraient que leurs efforts pour rester attachées à la mère patrie ne demeureraient pas tout à fait vains.

### **La Suisse et la Société des Nations**

Notre correspondant de Berne télégraphie

La presse suisse tout entière s'occupe de la réponse faite par le conseil suprême à la note du Conseil fédéral sur l'accession de la Suisse à la Société des nations, et les commentaires trahissent un malaise général. Bien que la note ne soit pas encore publiée, le sens et une partie de la teneur en sont divulgués par plusieurs journaux. Le conseil suprême déclare tout d'abord incompatibles avec le pacte de la Société des nations deux des réserves, votées par l'Assemblée fédérale, à savoir celle qui conditionne l'adhésion de la Suisse par la ratification de cinq puissances fondatrices et celle qui réserve la votation populaire. Il résulte de cette réponse que, pour devenir membre originaire de la Société, le peuple suisse devra se prononcer dans les deux mois à partir de l'entrée en vigueur du traité de Versailles, même si l'attitude de l'Amérique reste incertaine jusque-là. Bien que cette réponse soit de nature à renforcer l'opposition existant dans la Suisse allemande, cette question passe au second rang, dans des commentaires de la presse, au regard de la question de la neutralité, au sujet de laquelle la note du conseil suprême s'exprime comme suit

L'arrêt fédéral, dont le gouvernement suisse joint la copie à son aide-mémoire, contient, dans son préambule, diverses considérations sur une contradiction entre l'accession de la Confédération à la Société des nations et la neutralité perpétuelle de la Suisse, ainsi qu'entre, les articles 21 et 435 du traité. Le conseil suprême ne peut que réserver l'examen de cette question. Cette réserve a surpris l'opinion suisse, particulièrement sensible sur la question de la neutralité, d'autant plus que l'inscription de la garantie de la neutralité suisse dans le traité qui institue la Société des nations a fait admettre la neutralité comme parfaitement conciliable avec l'accession à la Société des nations. La réponse du conseil suprême, sans renverser expressément cette thèse, semble cependant l'affaiblir et les adversaires suisses de la Société des nations s'en servent pour prétendre que la Suisse devra choisir entre la neutralité et l'accession.

Au palais fédéral, on envisagera question avec plus de sang-froid -et, l'on ne croit nullement que la réserve du conseil suprême doive être interprétée dans ce sens. Toutefois on est convaincu de la nécessité d'apporter à l'Assemblée fédérale des décorations précises dans la session de février et dans ce but, d'envoyer immédiatement une mission spéciale à Paris.

### **LES ÉTATS-UNIS et la ratification du traité de Versailles**

MESSAGE DU PRÉSIDENT WILSON Dans son message lu jeudi soir au banquet du comité national démocrate, donné à l'occasion du Jackson Day, le président Wilson déclare que l'unique et clair moyen de déterminer la volonté du peuple américain en ce qui concerne la Ligue des nations est d'en faire l'objet principal des élections prochaines.

Le président dit qu'il ne s'oppose pas aux réserves au traité de Versailles si, par ces réserves le Sénat entendait dire ce qui est indubitablement la signification du traité. « Mais, ajoute-t-il nous ne pouvons pas écrire à nouveau le traité. Nous devons l'accepter sans y apporter des modifications qui en changeraient la signification, ou le laisser. Alors, après que le reste du monde aura signé, nous nous trouverons en face de la tâche inimaginable de faire avec l'Allemagne un nouveau traité séparé. »

Le président prédit que si les États-Unis n'adhèrent pas à la Ligue des nations, une nouvelle tentative sera faite pour écraser les nouvelles nations de l'Europe. Au banquet du parti national démocrate, donné à l'occasion du Jackson Day, M. Hitchcock, leader démocrate du Sénat, s'est prononcé en faveur d'un

compromis honorable ; mais, a-t-il déclaré, si les républicains veulent jeter un défi pour le combat à outrance au sujet de la Ligue des nations, les démocrates sont prêts le relever et la question en jeu entre les deux partis redeviendra la question prédominante. « Alors, nous verrons si le peuple américain veut que le pays descende au niveau d'un provincialisme absolu ou qu'il prenne la direction morale des nations du monde. Il ne peut y avoir qu'un résultat, en escompter un autre serait diffamer le peuple américain. »

### **L'ATTITUDE DE M. BRYAN**

M. Bryan s'oppose ouvertement à M. Wilson sur la question de faire de la Ligue des nations l'objet des élections; il déclare que le parti démocrate doit accepter tels compromis qui sont nécessaires assurer la ratification du traité. D'après une dépêche de Washington au Petit Parisien, M. Bryan, prenant position contre le président Wilson, se serait déclaré l'adversaire du pacte anglo-américain de garantie pour la France.

### **DÉCLARATION DU PARTI DÉMOCRATE**

La commission exécutive du parti démocrate national américain a adopté une résolution approuvant le traité de Versailles et flétrissant comme antipatriotique l'attitude de ceux des sénateurs qui mettront obstacle à la ratification du traité, soit directement, soit au moyen de réserves de nature à annuler les effets du traité.

La commission exécutive s'élève avec vigueur contre l'arrogance des républicains du Sénat qui se sont attiré l'île mépris du monde entier par sept mois de tergiversations au sujet du traité, et elle adjure le Sénat de cesser de se servir d'un jouet pour les politiciens.

En ce qui concerne les actes législatifs du président Wilson et la façon dont il a fait gagner la guerre, la

commission adresse ses félicitations au [président et exprime l'espoir qu'il retrouvera la santé qui a été dans une si large mesure compromise par ses efforts en vue de faire régner la paix dans l'univers.

Enfin la commission exécutive du parti démocrate national déclare que si le Sénat avait ratifié le traité avec une promptitude raisonnable, la paix aurait été proclamée et le monde, en ce moment, serait occupé par l'œuvre féconde de sa restauration.

Nous repoussons l'idée qu'après avoir coopéré avec nos associés à une guerre qui les conduit aujourd'hui au chaos, nous allons les abandonner pour nous renfermer dans un isolement dit traditionnel auquel nous avons renoncé pour défendre nos droits et aider l'humanité dans sa lutte. Si nous adoptions pareille ligne de conduite, 50,000 Américains inhumés aujourd'hui dans la terre de France seraient morts en vain et les millions d'hommes qui ont sacrifié leur existence pour la défense de la même cause qu'eux, auraient le droit de demander dans quel but on leur a fait prendre les armes.

### **La presse américaine**

Les journaux américains consacrent leur première page au dîner du Jackson Day. Ils font ressortir le désaccord existant entre M. Wilson et l'ancien secrétaire d'Etat M. Bryan; le premier désire soumettre le traité au vote du peuple, et l'autre désire un compromis.

La New-York Tribune, dans son commentaire, déclare que M. Wilson reste inébranlable et demande que la ratification soit retardée jusqu'aux environs du mois de novembre. Le résultat dépend de l'attitude des sénateurs démocrates. Il s'agit de savoir s'ils jugeront sagement la situation ou s'ils continueront à obéir à la Maison Blanche.

LES CONSÉQUENCES,  
DANS LA VIE COURANTE,  
DE LA MISE EN VIGUEUR  
DU TRAITÉ DE VERSAILLES

EN PAGE 2 : UN ENTRETIEN AVEC LE MARÉCHAL FOCH

# EXCELSIOR

11<sup>e</sup> Année. — N° 1317. — 15 centimes. — Étranger : 20 centimes. — Le plus court croquis n'en dit plus long qu'un long rapport. — NAPOLÉON  
Paris, Leblin, Imprimeur. Téléphone : Gutenberg 06-73 et 06-74. — 33, av. — Avenue d'Alsace : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

SAMEDI  
10  
JANVIER  
1920

Ce ne sont pas de  
belles paroles, c'est  
une conduite ver-  
tueuse qui rend hom-  
mage à la vertu.  
DÉMOCRATE.

## LE CONSEIL SUPRÊME A REPRIS SÉANCE HIER UN CONSEIL SECRET A SUIVI LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA CONFÉRENCE



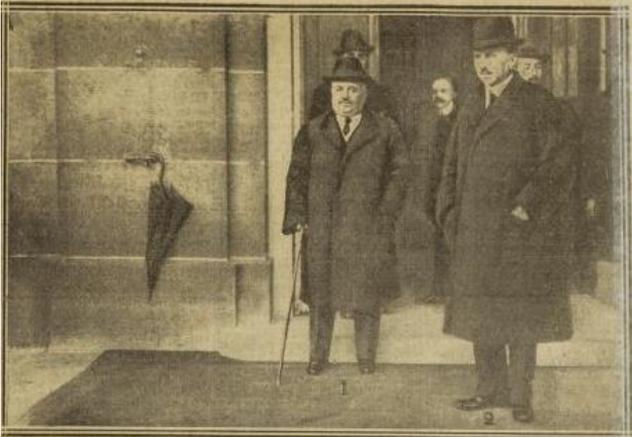
L'ARRIVÉE DE M. LLOYD GEORGE (X) AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



M. BONIN-LONGARE, AMBASSADEUR D'ITALIE



M. MATSUI, AMBASSADEUR DU JAPON



MM. NITTI (1) ET SCIAJOLA (2), DÉLÉGUÉS ITALIENS, A LA SORTIE DU CONSEIL



MM. BONAR LAW (1), LLOYD GEORGE (2), WALLACE (3), AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS



LORD CURZON (X) REGAGNE SON HOTEL, APRÈS AVOIR ASSISTÉ A LA CONFÉRENCE



M. GEORGES CLEMENCEAU REGAGNE SON AUTO, A L'ISSUE DU CONSEIL SECRET

Hier, au Quai d'Orsay, s'est tenue la première des nouvelles assemblées du Conseil suprême, où fut traitée la question de la ratification et de la mise en vigueur du traité. Elle a duré de onze heures et demie à midi trois quarts. M. Clemenceau la présidait. Y ont pris part : M. Lloyd George, M. Bonar Law et lord Curzon, pour la Grande-Bretagne; MM. Nitti, Scialoja et Bonin-Longare, pour l'Italie; M. Wallace,

M. Matsui, pour le Japon. Y assistaient, en outre : MM. Dutasta, secrétaire général de la Conférence; Berthelot, directeur politique au ministère des Affaires étrangères, et M. Mantoux, faisant fonction d'interprète. Une séance secrète a suivi : MM. Clemenceau, Lloyd George et Nitti ont examiné la question italienne.

## **196 JOURS APRÈS LA SIGNATURE**

### **A DATER D'AUJOURD'HUI**

### **LE TRAITÉ DE VERSAILLES**

### **ENTRE EN VIGUEUR**

Cet après-midi, dans le Salon de l'Horloge, au ministère des Affaires étrangères, le « procès-verbal des ratifications » sera signé par les délégués des puissances alliées dont les Parlements ont ratifié la paix et par les plénipotentiaires du gouvernement de Berlin.

### **HIER, LE CONSEIL SUPRÊME A TENU DEUX SÉANCES**

#### **SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. CLEMENCEAU**

Le Conseil suprême a tenu hier deux séances successives, sous la présidence de M. Clemenceau, et auxquelles participaient les personnalités arrivées la veille : MM. Lloyd George, Bonar Law et lord Curzon, pour la Grande-Bretagne ; MM. Nitti, Scia-Joja, pour l'Italie.

Des questions d'ordre secondaire y furent traitées. En premier lieu vint celle de la convocation du Conseil exécutif de la Société des nations.

Conformément aux prévisions du traité, ce conseil doit être convoqué par le président Wilson au lendemain de la mise en vigueur du traité..

Cette date n'a pas été maintenue. Elle sera fixée ultérieurement, au cours des conversations qui vont se poursuivre sans désespérer.

Le Conseil s'est ensuite occupé de diverses questions de détail relatives à l'échange des ratifications et à l'exécution du traité. Il a pris connaissance de l'accord signé dans la matinée, à ce sujet, par les experts militaires allemands qui siégeaient à la Maison de la Presse. Par ailleurs, la contre-lettre qui doit être remise

cet après-midi à von Lersner, en annexe au protocole du 1er novembre, pour préciser les intentions des Alliés sur le matériel de port qu'ils exigent en réparation du sabordage de Scapa-Flow, a été maintenue dans les termes qui avaient été précédemment arrêtés.

M. Dutasta a fait, ensuite, un rapport sur l'entrevue qu'il avait eue dans la matinée avec von Lersner au sujet de certaines dispositions qui seront appliquées dès la mise en vigueur du traité par la commission chargée de préparer le plébiscite dans le Slesvig du Nord.

Enfin le Conseil a décidé que les dépenses nécessitées par la haute commission interalliée des territoires rhénans seraient portées au compte de l'Allemagne dans les mêmes conditions que les frais d'entretien des troupes d'occupation.

Comité secret

Cet ordre du jour étant épuisé, MM.

Lloyd George, lord Curzon et Bonar Law, pour l'Angleterre ; MM. Nitti et Scialoja, pour l'Italie; M. Hugh Wallace, pour les Etats-Unis ; M. Matsui, pour le Japon, ainsi que MM. Clemenceau, Dutasta et Berthelot. ont procédé à un échange de vues confidentiel au sujet des questions de Fiume et de l'Adriatique. Il semble qu'aucun progrès sensible n'ait été réalisé.

Hier, dans l'après-midi, un accord relatif aux questions administratives, juridiques, etc., qui se posent dans les territoires soumis à plébiscite a été signé par la commission que préside le général Le Rond et qui a siégé toute la journée de jeudi et une partie de la nuit suivante.

### **LA CEREMONIE D'AUJOURD'HUI**

La cérémonie de l'échange des ratifications comportera deux phases distinctes : une en petit

comité, et loin des yeux profanes; l'autre, entièrement publique.

Voici, d'ailleurs, le schéma du programme établi. A 16 heures, cet après-midi, les plénipotentiaires membres du Conseil suprême, c'est-à-dire MM. Lloyd George, Nitti, Matshi, Clemenceau et Wallace, se réuniront dans le cabinet de M. Pichon, aux Affaires étrangères; les délégués allemands, von Simson et von Lersner, seront introduits et seront priés d'apposer leur signature sur le-protocole qui a été remis à la délégation allemande le 2 novembre.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'une telle procédure ait été adoptée. L'acte qui sera signé n'est, en somme, qu'un additif aux clauses de l'armistice, lequel n'a été passé qu'entre les cinq grandes puissances d'une part, et l'Allemagne d'autre part.

Les signatures allemandes étant acquises, les plénipotentiaires se rendront dans le salon de l'Horloge, bien connu, où ont été convoqués, pour 16 h. 15, tous les représentants des puissances alliées et associées. Toutes les délégations actuellement présentes à Paris sont donc invitées. Chacun ayant pris place, M. Clemenceau, qui présidera, fera connaître à l'assemblée qu'il va être procédé à la signature du premier procès-verbal du dépôt des ratifications du traité et des actes qui ont été conclus à Versailles. Seuls signeront, outre les Allemands, les délégués des puissances alliées et associées dont les Parlements ont ratifié le traité.

C'est au cours de cette seconde cérémonie que la lettre annexe au protocole, et dans laquelle les Alliés réduisent leurs exigences en matériel de port, sera remise aux délégués de Berlin. Et quand toutes les signatures auront été apposées, la paix existera définitivement. Les délégués des puissances alliées serreront la main aux délégués allemands, lesquels iront s'installer dans l'hôtel de l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille.

#### DÉCLARATIONS DE M. NITTI

M. Nitti, président du Conseil des ministres d'Italie, a consenti à recevoir, hier après-midi, les représentants de la presse. L'éminent homme d'Etat s'est défendu de faire une déclaration politique. Il s'est contenté de répondre en souriant à quelques-unes de vos questions. A d'autres interrogations plus précises ou plus indiscrètes, il se contenta d'opposer des-sourires énigmatiques.

— Est-il vrai que vous ayez discuté la question de l'Adriatique à Londres, au cours de votre entrevue avec les hommes d'Etat britanniques ?

— Oui, nous avons échangé quelques idées d'ordre général, mais c'est seulement demain, ici, dans la capitale française, que commencera la véritable étude du fond de la question.

— Est-il vrai que vous paraissiez très content à l'issue de vos entrevues de Londres ?

— Oui. je pouvais être content, parce que je l'étais. Mais, aujourd'hui je dois le paraître plus, car je le suis plus encore.

— Alors, votre séjour à Paris vous satisfait ?

— Mais oui, voyons. Cela ne se voit donc pas ?

— La question turque vous paraît-elle liée à la solution de la question de Fiume ?

— Dites-moi d'abord ce que vous entendez par la question turque ?

— Le sort de Constantinople.

— Je suis venu ici pour me faire une opinion sur cette question-là.

— Est-il vrai que vous ayez engagé des pourparlers avec les Yougo-Slaves ?

— Non, je n'ai pas engagé encore de pourparlers avec les Yougo-Slaves. Ce que je puis dire, c'est que nous voulons resserrer des liens d'amitié avec eux.

Nous aurons toutes sortes de questions de voisinage, de mitoyenneté à régler avec eux,

LORD BIRKENHEAD

. Lord chancellor et chief of justice

et, pour obtenir des accords, il faut que la plus grande cordialité règne entre les deux pays.

— Quels sont les besoins qui vous paraissent les plus urgents pour l'Italie ?

— Charbon ! Charbon ! Charbon !

— Croyez-vous à un danger révolutionnaire ?

— L'ordre public est parfait sur toute l'étendue du territoire. Mon pays est celui qui reste le plus éloigné d'une révolution. Et, d'ailleurs, pourquoi ferions-nous une révolution ?

— Vous avez dit que la question de Fiume était surtout un problème d'ordre moral. N'est-ce pas là une raison de craindre que la susceptibilité de l'Italie soit froissée par la solution qui interviendra ?

— J'espère qu'il n'en sera rien.

— Avez-vous un projet nouveau en ce qui concerne diurne ?

— Oh ! des projets, il y en a tant déjà : projet Tittoni, projet Wilson, projet Tardieu.

— La solution sera-t-elle toujours basée sur le principe de l'Etat tampon ?

— C'est une des questions que l'on étudiera demain.

En résumé, M. Nitti a donné l'impression d'être très satisfait de ses premières conversations, mais il semble ne pas vouloir donner, en l'état actuel des négociations, des indications qui puissent compromettre la solution qu'il espère.

— C. d'A.

## L'EXTRADITION DES COUPABLES

Hier après-midi, une commission spéciale dont faisait partie le lord chancelier Birkenhead s'est occupée des inculpés dont l'extradition sera demandée au gouvernement allemand. La liste des coupables, qui étaient de 1.000. a été réduite à 750, parmi lesquels le prince impérial allemand et le prince Ruprecht de Bavière.

Situations Brochure envoyée gratuitement

PIGIER, rue de Rivoli, 53, PABIS

EN PAGE 2 : UN ENTRETIEN AVEC LE MARÉCHAL FOCH

AVANT LA CÉRÉMONIE SOUS LA COUPOLE

ENTRETIEN A BATONS ROMPUS

AVEC LE MARÉCHAL FOCH

L'illustre capitaine nous parle de sa prochaine réception à l'Académie française, de l'art de

combattre, des ouvrages techniques militaires et de la leçon de la guerre.

" C'EST EN ÉTUDIANT A FOND LA TACTIQUE DE

L'ADVERSAIRE QU'ON EN DÉCOUVRE LES FAIBLESSES"

" IL SERAIT FUNESTE DE CROIRE QU'ON N'AURA PLUS

A SE BATTRE, PARCE QU'ON NE VEUT PAS SE BATTRE"

J'ai pu voler — non sans peine — quelques précieux instants d'entretien à l'existence d'écrasant labeur du vainqueur de la Grande Guerre.

— Si vous voulez surprendre le maréchal Foch, m'avait-on dit, levez-vous dès potron-minet, car il se met tôt à la besogne!

Je me trouvais donc, au petit matin, dans une froide salle d'attente du Conseil supérieur de la guerre, et fort anxieux, 'en dépit de ma lettre d'introduction et d'un paquet de belles photos, collectionnées par l'indiscret opérateur d'Excelsior à Morlaix et à Tarbes. -

Je bénis ma chance ! Grâce aux souriantes images des petits-neveux et nièces du maréchal, la rigoureuse consigne a fléchi en ma faveur.

Un officier d'ordonnance vient me tirer de la contemplation d'une curieuse peinture d'histoire, où l'on voit la cavalerie française, soigneusement rangée en bataille, s'emparer de la flotte hollandaise, prise dans les glaces, à la pointe du Texel... La stratégie était facile, en ce temps-la !

— Suivez-moi, me dit le jeune capitaine d'état-major, un peu étonné de l'honneur qui m'échoit. Mais, si j'ai un conseil à vous donner, soyez explicite et bref. Le maréchal a horreur des phrases inutiles.

Rien moins que rassuré par ce charitable avis, je franchis le seuil d'un modeste bureau, garni de rares meubles archaïques.

D'un geste brusque, le maréchal Foch m'indique l'unique fauteuil, et, silencieusement, examine les photographies. Son énergique visage s'écrit d'un sourire, qui disparaît lorsqu'il fixe les yeux sur moi.

Visiblement, la visite du reporter lui cause moins de plaisir que les portraits d'êtres chers. -

Une requête imprévue

Je m'arme de tout mon courage. Mais je suis si ému que je n'en reconnais plus ma voix.

— Monsieur le maréchal, Excelsior serait très honoré de recueillir vos impressions, à la veille de votre réception à l'Académie. / -

Le maréchal Foch lève les bras au ciel, à cette requête imprévue. Il s'attendait, sans doute, à une indiscretion pire, d'ordre politique ou militaire... Il rit, et je me sens un peu pardonné de retarder son travail.

— Mes impressions sur l'Académie ?

Mais... je n'en ai pas eu, lorsqu'elle m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein..., et je continue à n'en plus avoir... Je suis très flatté..., enchanté, naturellement... Et voilà !

En mon for intérieur, je déplore que l'homme qui a fait de si glorieux communiqués à la France soit si peu communicatif.

— Puis-je vous demander, monsieur le maréchal, quelques anticipations sur l'éloge que vous ferez de votre prédécesseur ?

Le maréchal rit de plus belle.

— Ce sera un éloge... élogieux, comme il convient !... J'ai fait faire toutes les recherches utiles, et je me suis documenté, moi-même, avec le plus grand soin.

— Espérez-vous, monsieur le maréchal, pouvoir suivre assidûment les séances de l'illustre Compagnie et participer aux travaux du Dictionnaire ?

—• Il ne faut pas plus promettre qu'on ne peut tenir. Je suis très pris, vous savez ! J'ai beaucoup d'occupations... et quelques préoccupations. Mais ce sera pour moi un véritable plaisir de siéger sous la Coupole autant que je le pourrai.

— Comptez-vous ajouter, prochainement, monsieur le maréchal, de nouveaux ouvrages aux Principes de la Guerre, à la Conduite de la Guerre et à la Manœuvre pour la Bataille ? \*

- Il y a un temps pour la méditation et un temps pour l'action... Il faut, pour méditer un ouvrage technique, quelques loisirs, dont je suis fort dépourvu... Depuis cinq ans, je suis dans l'action jusqu'au cou. Si quelque repos m'est octroyé... plus tard... peut-être 1

De l'évolution de la guerre

— Pensez-vous que l'art de la guerre, monsieur le maréchal, soit susceptible d'évolution nouvelle ?

— L'art de la guerre a cessé d'être un art pour devenir une science et une industrie. Comme la science et l'industrie, la guerre, hélas ! peut évoluer à l'infini... Tant qu'il y aura, en ce bas monde, des gens qui la préparent, il ne sera permis à ceux qui la veulent éviter de rien ignorer des progrès scientifiques et industriels.

— Vos absorbants travaux, monsieur le maréchal, vous ont-ils permis de vous intéresser au mouvement littéraire actuel ?

— De loin en loin..., de très loin en très loin! Je le regrette... Mais l'universalité n'est pas du tout mon fait... Je ne suis guère qu'un spécialiste, et dans une spécialité désespérément exclusive... et si vaste !

— Que pensez-vous, monsieur le maréchal, de la littérature dite de « guerre », et quels ouvrages, publiés ces cinq dernières années, vous semblent dignes d'intérêt ?

— Je pense bien des choses de la guerre, mais rien du tout de la littérature de guerre! La poste aux armées m'a transmis pour un siècle, ou deux, de lectures, que je devine fort intéressantes..., à quelques tendances subversives près çà et là... Mais je n'ai pas le loisir d'une critique approfondie, vous -comprenez-.

— Quels sont, parmi les auteurs anciens et modernes, vos livres, de chevet ?

— Je pourrais vous répondre que je ne voyage pas sans un Montaigne ou un Thucydide dans ma cantine... Mais ce n'est pas vrai... Il n'y a que des rapports.

— Quels ouvrages classiques jugez-vous, monsieur le maréchal, le plus propres à entretenir, dans l'armée, la discipline, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice, l'amour de la patrie ?

— La littérature qui possède un Amvot. un Corneille, un Fénelon et un Victor-Hugo, ne manque point de ces ouvrages-là.

De César à Napoléon

— Quels sont, monsieur le maréchal, les écrivains militaires que vous préférez ?

— De César à Napoléon, il y a beaucoup à apprendre. Peut-être y a-t-il plus à retenir, dans les ouvrages

techniques de nos ennemis d'hier... C'est en étudiant à fond la tactique et la stratégie de l'adversaire qu'on en découvre les faiblesses...

Klauzewitz et Bernhardi m'ont prouvé que les systèmes les plus rigoureux ne tiennent pas toujours, contre l'observation... A la guerre, où tout arrive, il faut, parfois, savoir se départir de méthodes qui ont fait leurs preuves... On ne se bat pas dans le passé. Il est rare que l'ennemi, qui croit n'avoir rien laissé au hasard, ne vous offre pas quelque bonne occasion de le battre. Il faut chercher l'occasion... la créer, au besoin. A part ça, tous les écrivains militaires contiennent des renseignements précieux. »

Le maréchal Foch, qui a terminé l'examen des photographies, se lève...

— Une dernière question, monsieur le maréchal. Quelle leçon la France et le monde doivent-ils tirer de la guerre ?

— Une leçon de prudence ! Avec la meilleure volonté du monde, la guerre n'est pas toujours évitable. Elle peut se dresser aux frontières du peuple le plus pacifique... et peut-être plus aisément aux frontières de ce peuple-là. Il serait funeste de croire qu'on n'aura plus à se battre, parce que l'on ne veut pas se battre... S'il faut, pour se battre, être deux, 1'1 suffit d'un seul pour être battu. Je sais bien que ce sont, là, vérités de M. de La Palisse... Mais, aujourd'hui, les vérités de M. de La Palisse sont les plus contestées. Il se trouve des naïfs qui croient que laisser sa clef sur la porte est le plus sûr moyen d'empêcher les voleurs d'entrer, et qu'il n'y aurait plus de crimes s'il n'y avait plus de gendarmes... Je pense qu'il est plus sage de se tenir prêt à toute éventualité fâcheuse. »

Et le maréchal Foch me tend la main pour me signifier qu'il est temps, pour lui, de passer aux affaires sérieuses.

Marcel PAYS.



DERNIÈRE HEURE. 10 JANVIER 1920

#### LES CONSÉQUENCES DANS LA VIE PRATIQUE DE LA MISE EN VIGUEUR DU TRAITÉ DE PAIX

Ce que l'on nous dit au ministère des Affaires étrangères, au ministère du Commerce, aux Postes et Télégraphes et au ministère de l'Intérieur.

Quelles seront, de la mise en vigueur du traité de Versailles, les répercussions, les conséquences dans la vie courante? Pratiquement, pour chacun de nous, qu'y aura-t-il de changé? -

Au ministère des Affaires étrangères

— La conséquence la plus immédiate de la ratification, nous dit-on, sera le l'établissement des relations diplomatiques.

Mais l'Allemagne ne nous a pas encore donné le nom de son chargé d'affaires. Elle ne nous a pas notifié son arrivée, et, officiellement, nous ne savons par qui elle sera représentée. En ce qui concerne, l'envoi de notre chargé d'affaires, aucune décision n'a été prise, mais le départ de M. de Mar-cilly ne saurait cependant tarder.

» Le pacte instituant la Société des nations entrera pratiquement en vigueur lorsque les membres qui feront partie de la commission auront été désignés, et ce sera le travail de la première réunion.

;> A partir du 10 janvier courent les délais prévus pour les opérations de délimitation de frontières et de territoires, et-de consultations' populaires pour ceux qui pourront être maintenus sous la souveraineté de l'Allemagne, et où les habitants, par voie de référendum, pourront faire option de nationalité. -

— Nous lecteurs ont eu, à cet égard, les renseignements publiés le 16 octobre 1919, dans notre première page.

— C'est le tableau des échéances, et, pour le reste, il faut s'en référer aux mesures d'ordre national qui ont été prises en leur temps.

— En un mot, du fait de la ratification, rien ne sera instantanément modifié ?

— Rien. Et même, en ce qui concerne la reprise des relations diplomatiques, ce ne sera pas chose faite du jour au lendemain.

— Cependant, il n'y aura plus d'ennemis, partant plus de commerce avec l'ennemi.

— Sans doute, mais il y aura des infractions aux mesures qui réglementent les relations économiques.

— Enfin, pourrions-nous aller librement en Allemagne, et les Allemands pourront-ils venir chez nous ?

— Théoriquement, oui.

Au ministère du Commerce

— Le régime douanier auquel sont soumises les marchandises allemandes demeurera ce qu'il est et la mise en vigueur du traité n'aura pas de conséquence directe, à ce point de vue. Pour les clauses économiques et la partie traitant des relations commerciales: réglementation, taxes et restrictions douanières, traitement de la navigation, concurrence déloyale, etc., ce sera pour l'Allemagne l'application pure et simple du traité.

— En somme, et pour généraliser, elle est tenue, à son tour, de ne pas appliquer à nos marchandises de régime différent de celui qu'elle accorde à la nation la plus favorisée..

Aux P. T. T.

Avant d'aller au ministère, nous sommes entrés dans plusieurs bureaux de poste. En ce qui concerne les lettres et boîtes de valeurs déclarées, les envois contre remboursement, les mandats et recouvrements, le service entre la France et l'Allemagne est encore suspendu. Les relations postales ont été reprises avec l'Allemagne occupée: pays rhénans, zones belge, britannique, américaine ou française, et l'on accepte les valeurs déclarées. Pour l'Allemagne non occupée, depuis la signature du traité, les correspondances de toute nature, ordinaires ou recommandées, sont admises. Quelques objets sont prohibés, comme les

montres, mouvements et boîtes de montre. Depuis une quinzaine de jours, on prend les télégrammes qui ne « traitent que d'affaires commerciales ou industrielles et ceux en provenance ou à destination » des militaires alliés. Le tarif est de 18 centimes par mot, plus une taxe de change de 55 centimes par franc.

— Seul a été rétabli l'envoi des lettres et de ces télégrammes, nous déclare-t-on au ministère. - t

— Demain, pourra-t-on envoyer des mandats et de l'argent ?

— C'est là une question qui dépasse de beaucoup notre département, et il nous faudra un ordre du gouvernement pour que nous puissions donner à nos services des instructions nouvelles.

A l'Intérieur et à la Justice

En ce qui concerne le département de l'Intérieur, la levée de l'état de siège a automatiquement rendu le territoire à l'état normal. La cérémonie d'aujourd'hui n'apportera donc aucun changement dans services de M. Pams.

Assez nombreuses, au contraire, seront les conséquences de la ratification du Traité de paix au point de vue des attributions du ministre de la Justice.

La question des séquestres est réservée par- le traité de paix, la France devant faire connaître dans le délai d'un mois ce qu'elle a l'intention de faire des créances des sujets allemands.

\* Aussitôt les signatures échangées prend fin l'interdiction du commerce avec l'ennemi.

En matière criminelle, l'extradition redevient possible entre les deux pays, de même l'échange des casiers judiciaires.

L'immunité diplomatique est rendue à tous les agents diplomatiques et consulaires.

Les services reprendront l'échange des statistiques judiciaires.

Enfin, en matière civile, les étrangers recouvrent tous les droits habituels: droit d'ester en justice, d'acquérir des biens, etc., ainsi que celui de solliciter leur naturalisation.

— ROGER. VALBELLE,



## AUJOURD'HUI ECHANGE SOLENNEL : et définitif DES RATIFICATIONS

La journée d'hier fut abondante en pourparlers diplomatiques. La commission technique, présidée par le général Le Rond, après toute une nuit de délibérations sur 1-as conditions de la mise en vigueur du traité, acheva son travail. Tous les accords, d'ordre militaire et d'ordre administratif, lurent signés entre les délégués allemands et les commissaires alliés au cours de la journée.

De son côté, le Conseil suprême tint, dans la matinée, au quai d'Orsay, une courte séance présidée par M. Clemenceau, et à laquelle assistaient MM. Lloyd George, Ho.

nar Law, lord Curzon, Nitti, Scialoja, Wallace et Matsui.

M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence de la paix, et M. Berthelot, directeur au ministère de la guerre, étaient également présents.

La réunion s'est occupée d'abord de diverses questions de détail, relatives à l'échange des ratifications 'et à l'exécution du traité.

La lettre qui doit être remise à M. de Lersner, pour préciser les intentions des alliés en ce qui concerne le matériel nautique, a. été maintenue telle qu'elle avait été précédemment rédigée.

M. Dulasta a exposé les dispositions qui seront appliquées après la mise en vigueur du traité par a commission chargée de préparer le plébiscite dans le Slesvig du nord.

Il a été décidé que les dépenses nécessitées par le fonctionnement de la haute commission interalliée, dans les pays rhénans, seraient mises à la charge de l'Allemagne comme les dépenses d'occupation militaire.

En ce qui touche la première session du conseil exécutif de la Société des nations — session qui doit s'ouvrir sur la convocation du président des Etats-Unis — il a été décidé que la date en serait fixée ultérieurement.

Ensuite a eu lieu un échange de vues confidentiel, au sujet des questions qui intéressent particulièrement l'Italie.

Au cours de sa séance, le conseil n'a fait qu'aborder les sujets importants qu'il faut examiner, au cours de ses prochaines réunions. Il serait vain d'épiloguer sur une première prise de contact entre les divers hommes d'Etat, ni sur les conversations qu'ils ont eues entré eux à l'issue du conseil et dont rien n'a transpiré d'ailleurs.

La ratification d'aujourd'hui

La séance d'hier sert surtout de préface ii la cérémonie d'aujourd'hui.

Les détails en ont été réglés de la façon suivante :

Tout d'abord aura lieu, dans le cabinet de M. Pichon, ministre des affaires étrangères, la signature du protocole du 12 novembre par les Allemands. Les alliés n'ont pas, en effet, à signer ce document, qui est une acceptation par l'Allemagne des conditions qui lui sont imposées.

Les signataires allemands seront : le baron von Lersner et von Simson.

Cela fait, on procédera à T'échange solennel des ratifications. Ce sera au cours d'une séance plénière de la Conférence, dans le salon de l'Horloge. M. Clemenceau présidera en sa qualité de président de la Conférence de la paix. M. Lloyd George, M. Nitti et tous les ministres étrangers actuellement à Paris assisteront à la cérémonie.

Toutes les puissances alliées y ont été invitées, qu'elles aient ou non ratifié le traité ; mais seules celles qui l'ont ratifié apposeront leur signature au procès-verbal. Par cet artifice, les Etats-Unis pourront être représentés, bien qu'ils ne participent pas effectivement à la signature.

A la fin de la séance, on remettra au baron von Lersner la contre-lettre spécifiant lès conditions de la livraison du tonnage.

La cérémonie du salon de l'Horloge sera publique, mais les dimensions de ce salon sont si exigües qu'il ne

pourra être accordé qu'une quarantaine de places aux représentants de la presse du monde entier.

C'est à 16 heures que l'échange des ratifications aura lieu. A partir de ce moment, l'Allemagne devra appliquer toutes les clauses du traité. Dans les délais qui lui sont prescrits, elle devra livrer ses pillards et ses assassins, et réparer les désastres dont nous avons été victimes de son fait. Les plébiscites auront lieu dans les provinces contestées, et les commissions alliées s'en iront à travers le Reich contrôler les armements et la fabrication de guerre de nos dangereux voisins.

Les derniers accords signés avec les Allemands

Voici la liste des documents qui ont été signés le 9 janvier entre les alliés et les Allemands :

1° Dispositions concernant l'entrée en fonctions des commissions interalliées de Silésie, Allenstein et Marienwerder ;

2° Accord concernant le transfert des territoires de Memel et Dantzig ;

3° Dispositions concernant l'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées ;

4° Dispositions concernant l'évacuation par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées des territoires d'Allenstein et de Marienwerder, de Memel et Dantzig ;

5° Arrangement au sujet du passage des trains militaires à travers les territoires de Marienwerder et d'Allenstein.

Voici la liste des documents qui ont été signés le 9 janvier entre les Allemands et les Polonais :

1° Protocole additionnel aux arrangements allemands-polonais ;

2° Accords entre les gouvernements polonais et allemand relatifs à la mise en vigueur du traité de Versailles ;

3° Arrangement concernant l'organisation d'un trafic militaire provisoire par chemin de fer entre la Prusse orientale et l'Allemagne et vice-versa.



Autour des traités HA M/SE f fil VIGUEUR DU TRAITÉ DE PAIX La cérémonie d'aujourd'hui comportera deux solennités successives. A 4 heures, les plénipotentiaires membres du Conseil suprême étant réunis dans le cabinet du ministre des affaires étrangères, MM. Von Lersner et von Simson seront introduits et signeront le protocole qui a été rédigé le 10<sup>1</sup> novembre et qui clôt la période d'armistice. A - i h. 15, s'ouvrira, dans le salon dit de l'Horloge, une séance de la Conférence à laquelle assisteront les délégués des puissances qui ont ratifié le traité. Un délégué de chacune de ces puissances signera alors le procès-verbal qui est prévu par l'article final du traité de Versailles. Les signatures une fois apposées, on remettra à M. von Lersner la lettre relative aux conditions de livraison du matériel nautique.

A cette deuxième séance sont conviés les représentants de toutes les nations, ainsi qu'un certain nombre de personnalités politiques françaises et quelques membres de la presse. Après la signature du procès-verbal, l'état de paix existant on, fait, les délégués des puissances alliées serreront la main aux délégués allemands.

#### La Conférence

M. Clemenceau a présidé hier une séance de la Conférence à laquelle assistaient pour la Grande-Bretagne M. Lloyd George, M. Bonar Law et lord Curzon; pour l'Italie M. Nitti et M. Scialoja; pour les Etats-Unis M. Wallace pour le Japon M. Matsui.

M. Dutasta, M. Berthelot et M. Mantoux assistaient à la séance.

La réunion s'est occupée d'abord de diverses questions de détail relatives à l'échange des ratifications et à l'exécution du traité.

La lettre qui doit être remise à M. de Lersner, pour préciser les intentions des Alliés en ce qui concerne le matériel nautique, a été maintenue telle qu'elle avait été précédemment rédigée. M. Dutasta a exposé les dispositions qui seront appliquées après la mise en vigueur du traité par la commission chargée de préparer le plébiscite dans le Slesvig du Nord.

Il a été décidé que les dépenses nécessitées par la haute commission interalliée, dans les pays rhénans, seraient mises à la charge de l'Allemagne comme, les dépenses d'occupation militaire. 11 a été décidé que la date de la première session du Conseil exécutif de la Société des nations serait fixée ultérieurement.

Ensuite a eu lieu un échange de vues ainsi que des questions qui intéressent particulièrement l'Italie.

#### Le régime des zones de plébiscite

La commission présidée par le général Le Rond a siégé une partie de la nuit de jeudi à vendredi. Elle a tenu de nouvelles conférences hier dans la journée et la soirée. Grâce à ce labeur, elle a pu régler toutes les questions qu'il était en son pouvoir de résoudre. Voici la liste des documents qui ont été signés, hier, entre les Alliés et les Allemands

1° Disposition concernant l'entrée en fonctions des commissions interalliées de Silésie, Allenstein et Mariemverder

2° Accord concernant le transfert des territoires de Memel et Dantzig;

3° Disposition concernant l'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes allemandes, et l'occupation par les troupes alliées 4° Disposition concernant l'évacuation par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées des territoires d'Allenstein et de Marienwerder, de Memel et de Dantzig

5° Arrangement au sujet du passage des trains militaires à travers les territoires de Marienwerder et d'Allenstein.

#### Le Rapatriement des prisonniers

Le Lokal Anzeiger dit apprendre de source, autorisée que l'Entente aurait promis de rapatrier journellement 6,000 prisonniers. On assure que le rapatriement des 450,000 prisonniers internés en France pourra être terminé, si l'on fait diligence, pour la fin du mois d'avril prochain.

L'administration de Birkenfeld

L'Echo du Rhin public l'information suivante

Le gouvernement prussien a demandé, par l'intermédiaire de M. Ober, président de la Prusse rhénane, au général Degoutte, commandant l'armée française du Rhin, l'autorisation de faire administrer par des fonctionnaires prussiens la principauté indépendante de Birkenfeld, occupée par les troupes françaises, en vue de préparer son annexion à la Prusse.

D'après cette demande, certains des fonctionnaires devraient être d'origine rhénane, mais les fonctionnaires supérieurs seraient vraisemblablement d'origine prussienne.

Le gouvernement français vient de répondre par l'intermédiaire du général Dégoutte « Le régime envisagé n'est pas conforme à la constitution de l'Empire allemand et les autorités militaires d'occupation ne doivent entrer en contact qu'avec les autorités administratives régulières des territoires occupés. » Une protestation allemande

Baie, 9 janvier.

On mande de Berlin

La Commission allemande d'armistice a remis à la Commission interalliée une note du gouvernement allemand relativement aux mesures prises par le maréchal Foch contre le président von Halfern, à Sarrebruck, et l'assesseur. Aimuth, qui ont été éloignés de leur poste et expulsés du territoire occupé.

Le maréchal Foch motive sa décision par l'attitude de ces fonctionnaires, lors des événements d'octobre dernier, à Sarrebruck.

Accords allemands-polonais

Hier ont été signés divers documents intéressant la Pologne et l'Allemagne i protocole additionnel aux arrangements allemands-polonais accords entre les deux gouvernements relatifs à la mise • en vigueur du traité de Versailles ; arrangement concernant l'organisation d'un trafic militaire provisoire par chemin de fer entre la Prusse orientale et l'Allemagne et vice versa.

En Autriche

On mande de Vienne que les pangermanistes qui sont au nombre de vingt-cinq à l'Assemblée, ont cherché au cours de ces dernières semaines, à lier partie avec les socialistes. Mais ceux-ci repoussent les avances des pangermanistes et déclarent vouloir rester fidèles à l'alliance qu'ils ont formée avec les démocrates-chrétiens.

L'Emprunt italien en France

On communique cette note

Le gouvernement français, désireux de montrer sa sympathie au gouvernement italien, a autorisé la participation du marché français à l'emprunt qu'émettent nos amis. Des arrangements d'ailleurs ont été pris entre les deux trésoreries pour que le produit des souscriptions recueillies en France soit centralisé et demeure affecté au paiement des dépenses du gouvernement italien dans notre pays.

A la présidence du Conseil

M. Clemenceau, président du Conseil a reçu hier après-midi le maréchal Foch, qui était accompagné du général Weygand, puis M. Léon Bourgeois et M. Millerand, haut-commissaire de la République en Alsace et en Lorraine.

Le, message du Jackson Day

Dans le message qui a, été lu au banquet du Comité national démocrate du Jackson Day, dont nous avons publié un passage hier matin le président Wilson discutant les conséquences du retrait des Etats-Unis du concert des nations, a déclaré

L'Allemagne est battue, mais elle est prête maintenant à reprendre ses anciennes alliances offensives et défensives, qui rendent une paix durable impossible. Elle est prête maintenant à se livrer à toutes sortes d'intrigues. Aucun des buts pour lesquels nous sommes entrés en guerre et avons combattu n'est réalisé, ou la réalisation de ces buts est rendue incertaine sans la ratification du traité par les Etats-Unis [...]

L'ancien ambassadeur en Allemagne, M. Girard, conseille un compromis avec les républicains.

UN TRANSATLANTIQUE  
ITALIEN AURAIT COULÉ : IL  
Y AURAIT 700 VICTIMES

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES ONT LIEU AUJOURD'HUI

# EXCELSIOR

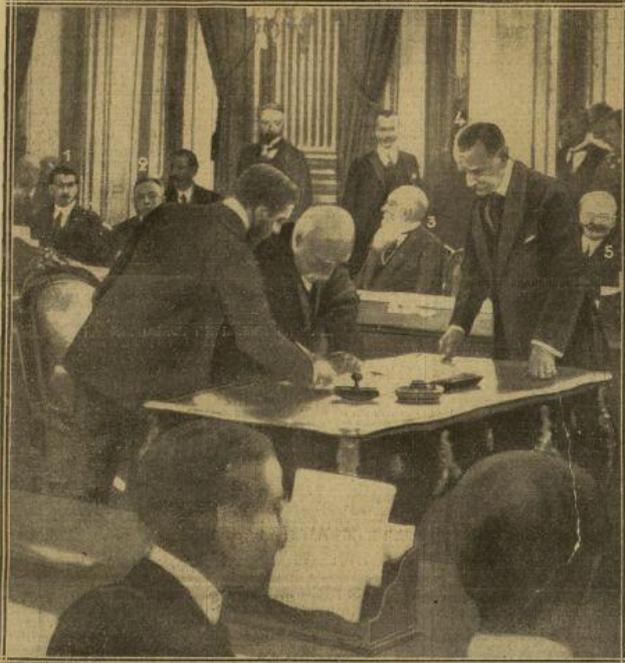
11<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 3.318. — 15 centimes. — Étranger : 20 centimes. — Le plus grand tirage de ce jour est de plus de 100.000 exemplaires. — NAPOLÉON  
Paris, La Haye, Bruxelles. Téléphone : 3.000.000. — Adresse télégraphique : Excelsior-Paris.

DIMANCHE  
11  
JANVIER  
1920

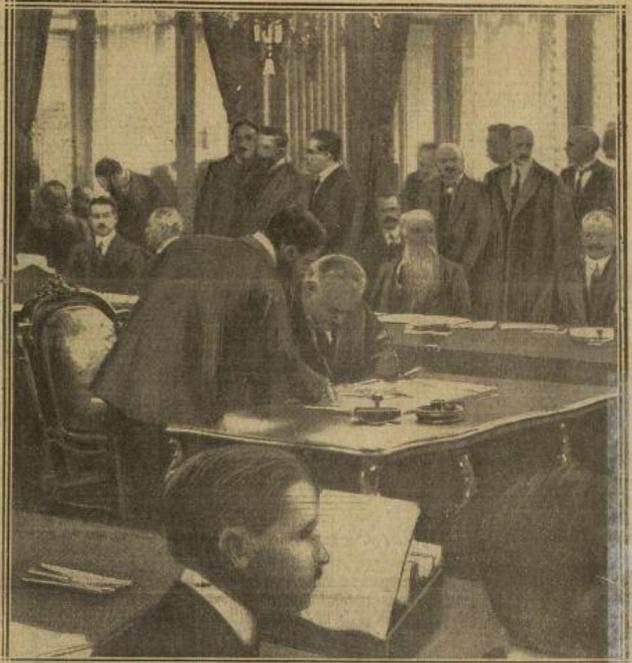
Où l'âne a fait  
un faux pas, il  
ne remet plus  
le pied.  
(Proverbe italien.)

## L'ÉTAT DE GUERRE A CESSÉ OFFICIELLEMENT HIER A 16 HEURES 15

L'ÉCHANGE DES RATIFICATIONS DU TRAITÉ DE VERSAILLES DANS LE SALON DE L'HORLOGE



M. GEORGES CLEMENCEAU SIGNE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RATIFICATION



LA SIGNATURE DE M. NITTI, PREMIER PLENIPOTENTIAIRE ITALIEN



LE PREMIER DE TOUS, LE BARON VON LERSNER APOSE SA SIGNATURE AU BAS DU PROCÈS-VERBAL DE RATIFICATION DU TRAITÉ DE PAIX

La cérémonie qui a mis fin officiellement à l'état de guerre s'est déroulée hier après-midi, au Quai d'Orsay. Cette solennité se divisait en deux parties : 1<sup>o</sup> la signature du protocole ; 2<sup>o</sup> l'échange des ratifications du traité, qui eut lieu, sous la présidence de M. Clemenceau, dans le Salon de l'Horloge. Pour la première fois, les délégués allemands prirent place avec les représentants des puissances alliées autour d'une table commune, dressée en fer à cheval. Le dépôt des ratifications accompli, chaque plenipotentiary se rendit devant une petite table, où il signa le procès-verbal. Sur notre première photo, on voit : M. von Lersner (1), M. von Simson (2), délégués allemands ; M. Pachitch (3), délégué serbo-croate-slovène ; M. Fierro de Fouquières (4), sous-chef du protocole, et M. Patek (5), délégué polonais.